

DESTINATAIRE : Tous les membres du CMDP
EXPÉDITEUR : Dr Olivier Haeck, Microbiologiste-infectiologue, officier de
PCI
Dre Maude St-Jean, microbiologiste-infectiologue, chef du
service clinique de microbiologie-infectiologie
DATE : Le 1^{er} mai 2020
OBJET : **Messages aux membres du CMDP**

Bonjour,

Voici quelques messages-clés:

- **Quand et comment cesser un isolement?** Pour les patients qui demeurent à l'hôpital ou en CHSLD, ainsi que pour les travailleurs de la santé, deux PCR négatifs de contrôle doivent être obtenus à au moins 24h d'intervalle. Avant de demander ces analyses, trois pré-requis doivent être remplis:

1. Durée minimale depuis le début des symptômes ou depuis le premier test positif pour les asymptomatiques: 14 jours en général, 21 jours pour les résidents de CHSLD, les patients qui sont allés aux soins intensifs, qui sous corticostéroïdes systémiques, ou qui sont immunosupprimés.
2. Pas de fièvre depuis 48h, sans antipyrétiques.
3. Pas de symptômes aigus depuis 24h. Une petite toux résiduelle ou une anosmie ne sont pas considérées comme des symptômes résiduels.

Pour les hospitalisations prolongées ou les séjours en CHSLD, lorsque les deux tests de contrôle négatifs ont été obtenus, **l'isolement peut être levé**. Cela doit se faire en partenariat avec le service de prévention et contrôle des infections et la gestion des lits.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer les deux tests de contrôle négatifs pour les congés à domicile : seuls les 3 pré-requis cliniques mentionnés plus haut s'appliquent.

- Merci à tous nos **coachs PCI**, vous faites la différence! Il y a encore des places. Veuillez contacter Isabelle Duquette (isabelle.duquette.cissslav@ssss.gouv.qc.ca) ou Régis Pearson (regis.pearson.cissslav@ssss.gouv.qc.ca).

- **Même avec 2 ou plus de 2 tests négatifs**, tout patient ayant un **tableau clinique et/ou radiologique compatible** avec la COVID-19 demeure suspect d'avoir contracté l'infection **en l'absence** de diagnostic alternatif.
 - Ces patients **ne doivent pas être envoyés en zone verte**. Ils doivent demeurer en zone **jaune** jusqu'à leur congé, en précautions contact/gouttelettes +. Si l'hospitalisation se prolonge au-delà de 14 jours, l'isolement peut être réévalué par le médecin traitant en collaboration avec le service de prévention et contrôle des infections.

Nous demeurons disponibles comme toujours.

Merci !